

4 EME MONTEE HISTORIQUE DE MONTETON 47

REGLEMENT 2017

Le dimanche 11 juin 2017, l'Ecurie Culum Vitae d'Eymet (24) organise la quatrième montée historique de Monteton (47).

Il s'agit d'une démonstration sur route fermée de 1700 mètres de long pour voitures d'époque sportives ou autres.

C'est une épreuve non chronométrée et il n'y aura aucune notion de classement et seules les notions de loisir et convivialité seront retenues.

Pas de notion de vitesse mais une démonstration ,sans prendre de risques inutiles et en roulant à sa main, destinée à distraire les possesseurs des véhicules et les spectateurs sans esprit de compétition . Le parcours est celui d'une ancienne spéciale du rallye de la tomate du Marmandais.

Manifestation gratuite pour le public. Le public sera autorisé sur les secteurs en hauteur au dessus de la route et à plus de 40 mètres + au départ .

Le montant des frais pour l'engagement est fixé à 70 euros par véhicule pour un seul conducteur et elle comprend l'inscription + les N° de portière

Le paiement doit se faire à l'inscription préalable. Aucun règlement « au poteau » ne sera accepté.

Les concurrents qui participeront à la montée historique d'Issigeac (24) du 24 septembre auront une remise de 20 € sur cette dernière soit 50 € pour la journée et non 70€. Il va se soi que pour bénéficier de ces tarifs il faut participer aux deux montées Monteton et Issigeac.

La restauration à votre disposition :

Restauration sur place par un service traiteur sous chapiteau. Bien évidemment vous pouvez prendre votre repas tiré du sac .

Article 1 : Responsables

Responsable de la manifestation : Ecurie Culum Vitae d'Eymet 24 et son président Alain Casagrande.

Les membres du comité d'organisation sont :

Pierre De St Viance

Mathieu Ossard

Olivier Delpech

Marine Trevisanut

Camille Casagrande-Turchet

Article 2 : Lieu

La route empruntée sera la départementale D 423 avec la côte de Magnac qui sera fermée depuis le village de Monteton jusqu'au stop de la départementale D228 soit la route Seyches Lévignac.

Cette route fermée sera réservée aux participants et aux organisateurs de 08 heures à 18 heures .

Article 3 : Véhicules admis

Les véhicules autorisés à participer sont :

- voitures anciennes régulièrement immatriculées avant le 31 déc 1987
- voitures anciennes de compétition uniquement en démonstration
- véhicules d'exception après validation des organisateurs

Seuls les véhicules immatriculés et titulaires d'une assurance en cours de validité sont admis pour les véhicules concernés.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser des véhicules ne correspondant pas à l'esprit d'époque et /ou de la manifestation , en cours de restauration, présentant une corrosion trop importante ou non conforme à notre règlement.

Article 4 : Vérifications

Vérifications administratives et techniques :

Le conducteur devra présenter son permis de conduire, l'autorisation du propriétaire de la voiture s'il n'est pas présent sur le site, carte grise, vignette contrôle technique pour les véhicules y étant soumis ou passeport technique, attestation d'assurance ou attestation de défaut d'assurance.

Les organisateurs vérifieront l'état général des véhicules et notamment les organes de sécurité tels les freins, les pneumatiques ...ceintures de sécurité ou harnais .

Un extincteur serait le bienvenu.

Article 5 : Sécurité

La sécurité :

Casque et ceintures ou harnais obligatoires à bord des voitures.

Arceau, extincteur, coupe circuit recommandés pour les voitures.

Dans le cadre de la protection de l'environnement, les ravitaillements en carburant sont interdits sur le parc fermé à Monteton exception faite de mettre une protection au sol.

Autorisation d'embarquer un passager muni de son casque et bien évidemment pour les voitures qui le permettent.

Une montée de reconnaissance sera faite en convoi ,et seul le pilote à bord ,pour permettre de se familiariser avec le parcours et repérer les zones à risques.

L'abus d'alcool est formellement interdit ; mêmes règles que sur route ouverte.

Le conducteur est responsable des dommages qu'il pourrait provoquer.

Article 6 : Programme et déroulement dimanche 11 juin 2017

Ouverture des inscriptions : 01 avril 2017

Clôture des inscriptions : 30 mai 2017

Accueil des participants : 07 heures 30 à 9 heures parking salle des fêtes de Monteton + parking près de la salle des fêtes sur D 423.

Vérifications administratives et techniques : 07 heures 30 à 9 heures

Briefing d'ouverture de la manifestation : 09 heures à 09 heures 15

Montée de reconnaissance : 09 heures 30 à 10 heures

1ere montée dans l'ordre croissant des N° : 10 heures

Pause déjeuner : 12 heures 30 à 14 heures

Reprise des montées de l'après-midi : 14 heures

Remise de prix à la salle des fêtes de Monteton : 19 heures

Les départs seront donnés toutes les 30 secondes de manière à autoriser le maximum de montées tout au long de la journée.

Nous rappelons que c'est une démonstration et pas une course donc ni classement et encore moins de chronométrage.

Des signaleurs bénévoles seront présents sur le circuit et les conducteurs s'engagent à respecter leur signalisation sans réserve et sans les tenir responsables de quoi que soit.

Article 7 : Assurance

L'Ecurie Culum Vitae a souscrit une assurance responsabilité civile, défense recours mais le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule ces derniers n'étant en aucun cas la responsabilité des organisateurs.

Par conséquent chaque concurrent devra valider avec son assurance la couverture nécessaire en cas de sinistre y compris à des tiers.

**Le fait de s'engager implique l'acceptation entière du présent règlement
Certificat médical obligatoire attestant la compatibilité de la pratique sportive automobile, par le concurrent.**

Article 8 : Divers

Du fait de son engagement chaque participant est considéré comme acceptant le présent règlement et accepte de se conformer aux décisions de l'organisation et tous les cas non prévus au règlement seront tranchés par les organisateurs .

Aucune réclamation de sera acceptée.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, d'annuler en partie ou totalement si les circonstances l'exigent et sans dédommagement sous quelque forme que ce soit.

Nous sommes en situation à caractère amical et convivial donc le non respect de ces éléments pourra être sanctionné par une exclusion.

Une assistance sera assurée pour le rapatriement des autos, ayant d'éventuelles pannes, en un lieu sécurisé sur la commune.

Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les véhicules .

Les participants peuvent faire également figurer les publicités sur leurs voitures à condition qu'elles ne soient pas à caractère injurieux , politique ou contraires aux dispositions légales en vigueur .

L'ECURIE CULUM VITAE EYMET : <http://lecurie.e-monsite.com>
Avenue Georges DUBY a.casagrande@hetn.fr 0683171940
24500 EYMET ou 0553941032
association loi 1901 N° 0051/1994 ou 0689276581